

## DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

**N°020/2023 - 1.1 - M.P**

### Objet : RESTAURATION PORTE D'ENTREE DE L'EGLISE

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu la nécessité de restaurer la porte d'entrée de l'église,

Vu le devis des ets FOUQUE ET FILS, 56 avenue de la Camargue CS 90029 – 13633 ARLES d'un montant de 16 238.60 € H.T soit 19 486.32 € TTC ;

### DECIDE

**Article 1** : De signer le devis des ets FOUQUE ET FILS, 56 avenue de la Camargue CS 90029 – 13633 ARLES d'un montant de 16 238.60 € H.T soit 19 486.32 € TTC pour la restauration de la porte d'entrée de l'église.

St Laurent des Arbres, le 16 mars 2023.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL